



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Vendée
Direction des sécurités

Cabinet du préfet
Service interministériel
de défense et de protection civile

La Roche-sur-Yon, le 31 août 2024

Tél. : 02 51 36 71 92

Mail : pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE
DE NIVEAU ORANGE POUR LES ORAGES**

Expéditeur : le préfet de la Vendée

Destinataires pour action :

Maires de Vendée

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour **orages violents**. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Type de phénomène :

Début d'événement prévu le samedi 31 août 2024 à 22:00

Fin de phénomène prévue le dimanche 1er septembre 2024 en cours de journée

Qualification du phénomène :

Situation pluvio-orageuse intense de fin d'été nécessitant un suivi particulier compte tenu des cumuls associés et du contexte estival.

Situation actuelle :

Un système pluvio-orageux se forme dans le golfe de Gascogne et remonte en direction de la façade atlantique en cours de nuit de samedi à dimanche. Ce système engendre des cumuls importants en peu de temps, sur une zone allant de la Vendée au Morbihan.

Évolution prévue :

Un système pluvio-orageux s'organise au niveau du golfe de Gascogne en cours d'après-midi de samedi. En cours de nuit, ce système remonte vers la façade atlantique et impacte principalement une zone allant de la Vendée au Morbihan. Le caractère précipitant et peu mobile de cette dégradation orageuse est à souligner particulièrement.

À son passage, on attend de la Vendée au Morbihan :

- des cumuls de pluie de l'ordre de 40 à 60 mm en l'espace de quelques heures ;
- des rafales de vent de l'ordre de 70 à 80 km/h (ponctuellement 90) ;

Des chutes de grêle ne sont pas exclues.

L'activité s'estompe progressivement en cours de journée.

Consignes aux maires :

Dès le début de la période à risque (le jj mmm à hh:mm), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS) au regard du risque annoncé.

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.71.92 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet www.vendee.gouv.fr et <https://vigilance.meteofrance.fr>

Conséquences possibles

Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement

À l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.

Ne vous abritez pas sous les arbres et éloignez-vous des cours d'eau.

Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.

Protégez les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés.

Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

Le préfet,
pour le préfet,
le sous-préfet, directeur de cabinet,



François CHARLOTTIN